

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté de la Maire
de la Ville de Besançon

Numéro : RH.25.00.A2612

Publié le : 17/02/2026

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2026 pour la catégorie A

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du 27 février 2020 du Conseil municipal déterminant le taux de promotion promus/promouvables pour l'avancement de grade,
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux obligations d'avancement requises au cours de l'année 2026,
Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Technique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie A au titre de l'année 2026 est fixé ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Attaché Principal	BLANCHOT Lysa PALUMBO Eve WERGUET Florent
Ingénieur Principal	MAGNET Johnny TRANCHEFEUX Anne-Sophie
Bibliothécaire Principal	DUBOZ Myriam NOUET Emilie
Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	PETITE Elise
Infirmier en Soins Généraux Hors Classe	GAUDEL Aurélie

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville de Besançon.

Besançon, le 22 décembre 2025

Pour la Maire,
Par délégation,
La Directrice Adjointe de la Gestion du Personnel,

Anaëlle QUIRICO



